

Rapport pour le conseil régional
JUN 2012

Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France

**AJUSTEMENT DES CONTRATS PARTICULIERS REGION-
DEPARTEMENTS 2007-2013 AVEC LES DEPARTEMENTS DE SEINE-ET-
MARNE, ESSONNE ET VAL-DE-MARNE**

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
1. Rappel des contrats particuliers Région-Départements 2007-2013	4
2. Les propositions d'ajustement	5
PROJET DE DELIBERATION	8
ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION : AVENANT N°2 AU CONTRAT PARTICULIER AVEC LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE	10
ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION : AVENANT N°2 AU CONTRAT PARTICULIER AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	18
ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION : AVENANT N°1 AU CONTRAT PARTICULIER AVEC LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE	22

EXPOSE DES MOTIFS

1. Rappel des contrats particuliers Région-Départements 2007-2013

1.1. Principe et contenu

Les contrats Région/Départements permettent d'approfondir certaines politiques majeures et d'intervenir au-delà des cadres communs, tout en tenant compte de façon plus fine des spécificités des départements franciliens.

Ainsi, lors des concertations engagées en 2006 avec les exécutifs départementaux, préalablement à la négociation du Contrat de projets Etat – Région 2007/2013, ceux-ci ont fait part de leur volonté de reconduire cette démarche partenariale souple et adaptée.

La nouvelle génération de contrats particuliers 2007/2013, permet d'ouvrir à la contractualisation près de 2 milliards d'euros, ciblés sur différents secteurs d'intervention en fonction des besoins spécifiques, afin de répondre aux attentes des habitants et aux enjeux territoriaux inscrits dans le SDRIF. Une clause de révision à mi-parcours prévue dans chaque contrat, donne aux partenaires la possibilité de réaliser un premier bilan et de cibler leurs efforts sur des opérations engagées de manière significative.

Au-delà de la volonté de la Région de concentrer l'intervention financière sur l'amélioration des déplacements, notamment avec la réalisation d'importantes opérations de transports collectifs (46,88%), les principaux thèmes retenus avec les Départements dans ces contrats sont les insertions urbaines (13,11%) et la voirie (10,31%), l'environnement (6,82%), l'innovation (6,82%), le développement économique (5,56%), la solidarité (5,45%), les circulations douces (4,02%), les TIC (2,56%), la Culture (1,09%), le sport (0,77%), l'éducation (0,61%), le tourisme (0,53%), l'économie sociale et solidaire (0,32%) et le transport de marchandises (0,19%).

Ces contrats, au même titre que les contrats territoriaux, régionaux ou ruraux signés avec les communes et les intercommunalités, sont des gages de la permanence de l'action publique et des signes forts de la volonté qui anime les collectivités de participer conjointement au développement de leurs territoires.

A travers ces dispositifs contractuels, la Région s'affirme comme le premier partenaire des collectivités territoriales franciliennes.

1.2. Processus d'adoption

En avril 2008, l'Assemblée régionale a adopté les premiers contrats particuliers « nouvelle génération », avec les départements des Yvelines, de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Le cadre général de ces contrats permet à la Région d'ouvrir environ 100M€ à la contractualisation avec chaque département, avec un principe de répartition à parité de l'ensemble des financements avec le cocontractant, ainsi qu'une clause de révision à partir de 2010 en fonction de l'avancement des projets.

En Février 2009, le Conseil régional poursuivait ces démarches partenariales et adoptait les contrats particuliers avec les départements du Val-d'Oise (219,9M€) et de la Seine-Saint-Denis (227,5M€). La clé de répartition habituelle des contrats particuliers (50-50) a été exceptionnellement modifiée (60/40) pour faire face aux besoins spécifiques que connaît le Département de la Seine-Saint-Denis.

La ratification de cette nouvelle génération de contrats particuliers s'est achevée avec l'adoption des derniers contrats, très ambitieux tant par leur montant que par leur contenu, avec les départements des Hauts-de-Seine (365M€), du Val-de-Marne (229,3M€) et Paris (340,35M€) lors de la séance plénière des 26 et 27 novembre 2009.

Aux cotés de ces trois derniers contrats, les avenants aux contrats particuliers avec les départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne, ont été validés formellement, permettant l'ajout d'opérations votées par amendement par l'Assemblée régionale lors de la séance plénière des 17 et 18 avril 2008.

2. Les propositions d'ajustement

Les premiers éléments de suivi montrent que les contrats à mi-parcours ont des taux d'exécution variables en fonction des différents volets. La forte présence d'opérations de transports en commun nécessitant un temps d'étude et de mise au point, explique une montée en charge dans les dernières années qui améliore l'exécution des contrats.

Pour autant toutes les opérations inscrites initialement dans les contrats ne pourront aboutir d'ici à la fin de la période contractuelle. Au-delà des explications techniques, la crise économique et les difficultés financières que rencontrent les départements expliquent que plusieurs projets sont décalés dans le temps, reportés ou annulés faute de moyens.

Ainsi dans les différentes propositions discutées, la Région et les départements ont souhaité analyser les possibilités et se sont accordés pour mettre l'accent sur des opérations techniquement et budgétairement prêtes d'ici à la fin 2013, dans un souci d'efficacité de la contractualisation. Cet ajustement est réalisé à enveloppe constante, exception faite des éventuelles augmentations de crédits prévues par les clauses de révision figurant dans les CPRD initialement adoptés.

En conséquence, l'enjeu des révisions est très important pour la Région et les Départements, tant au niveau du contexte budgétaire actuel, que pour anticiper les prochaines générations de contrats. L'inscription ou la confirmation d'opérations importantes, avec des premières tranches actées d'ici à 2013, devrait permettre de sécuriser la suite des financements.

L'état d'avancement des discussions a permis aux Départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-de-Marne de faire adopter les avenants de révision des contrats particuliers par leur assemblée délibérante respective.

2.1. Avenant n°2 au CPRD Seine-et-Marne

Le CPRD 77 a été voté par la Région le 17 avril 2008 pour un montant total de 200M€ et l'avenant n°1 le 26 novembre 2009 ajoutant 22M€ d'opérations. Les financements de 222M€ se répartissent entre 119,3M€ pour la Région et 102,7M€ pour le Département.

Le CPRD initial fléchait 38M€ supplémentaires pour la révision sur deux opérations :

- la mise en œuvre du schéma directeur départemental de l'alimentation en eau avec 12M€ supplémentaires pour le Département et 7,8M€ pour la Région
- le TCSP Sénart Melun avec 9,1M€ chacun.

Les partenaires souhaitent mobiliser cette clause de révision et augmenter ainsi leur participation réciproque. Après un bilan détaillé de l'avancement de l'ensemble des opérations, la Région et le Département actent le report de plusieurs d'entre elles sur une prochaine période contractuelle ou leur éventuelle prise en compte dans le droit commun.

Globalement, avec la consommation actuelle des crédits prévus initialement, les partenaires ont identifié des reliquats s'élevant à 70,58M€ dont 23,72 M€ de subventions départementales et de 46,86 M€ de subventions régionales. Il est proposé de procéder à un redéploiement sur l'ensemble du contrat, notamment en faveur d'opérations prioritaires pour le Département et la Région, qui permettrait également d'inscrire de nouvelles actions à initiées d'ici à fin 2013 tout en limitant la hausse de l'enveloppe initiale du contrat.

Ainsi les opérations prioritaires bénéficiant d'une augmentation de leurs enveloppes sont :

- la mise en œuvre du schéma directeur départemental de l'alimentation en eau avec la nouvelle part du Département 29M€ (+12M€) et 18M€ (+7,8M€) pour la Région

- le TCSP Sénart Melun : cette opération bénéficie de crédits prévus initialement dans la révision ainsi que des crédits redéployés : 17,37M€ (+16,47M€) pour le Département et 32,26M€ (+31,36M€) pour la Région.
- Le site Leroy à Saint-Fargeau Ponthierry : 2,856M€ chacun (+2M€ chacun)
- Maison de la vigne et du chasselas : la part régionale passe à 1M€ (+0,5M€), la part départementale diminuant à 0,4M€ (-0,1M€)
- Extension par capillarité du réseau de fibre optique départemental : inscription d'une phase 2 pour 9M€ avec 4,05M€ pour le Département et 4,95M€ pour la Région

Il est également proposé d'ajouter deux opérations nouvelles :

- Les études liées aux opérations sur RD : avec un montant de 1 M€ réparti à parité
- La mise en œuvre du Plan Collèges Numériques 77 : pour un montant de 12,9 M€ financé à parité soit 6,45 M€ Région et 6,45 M€ Département.

Ainsi l'ensemble de ces évolutions porteraient le montant total du CPRD de 222M€ à 246,65M€. La part départementale serait de 120,68M€ (+17,98M€) et la part régionale de 125,97M€ (+6,67M€).

2.2. Avenant n°2 au CPRD Essonne

Le CPRD 91 a été voté par la Région le 17 avril 2008 pour un montant total de 200M€ et l'avenant n°1 le 26 novembre 2009 ajoutant 20M€ d'opérations. Les financements de 220M€ se répartissent à parité entre la Région (110M€) et le Département (110M€).

Ce contrat est structuré autour de cinq grands thèmes majeurs pour le développement du territoire du Département de l'Essonne et plus généralement de l'Ile-de-France : transports en commun (98 M€ + 10M€ par avenant n°1), circulations douces (16M€), routes (51M€), cadre de vie et développement économique (35M€) et Environnement (10M€ ajoutés par avenant n°1).

Un effort exceptionnel de 175M€ est consacré aux déplacements soit 80% des crédits prévus et initialement seules ces opérations devaient bénéficier des conditions de la révision du contrat à mi-parcours, s'élevant à 60M€.

Ce contrat étant largement dominé par la thématique des déplacements, l'adoption par l'Assemblée régionale de la délibération CR 50-11 le 23 juin 2011 approuvant la convention particulière relative à la mise en œuvre du plan de mobilisation (CST) négociée avec les partenaires, impacte fortement le contrat initial qu'il convient d'adapter afin d'articuler de manière cohérente les différents cadres contractuels.

Au final, il est proposé :

- D'acter le maintien des financements globaux inscrits dans le CPRD 2007-2013, soit 220M€, et de mobiliser les crédits initialement prévus dans la clause de révision uniquement pour l'opération du Pôle multimodal de Juvisy-sur-Orge soit 20M€ supplémentaires, répartis à parité entre la Région et le Département de l'Essonne
- D'utiliser la clause de fongibilité pour permettre des redéploiements au sein du volet consacré aux transports au commun, notamment pour une bonne articulation avec la CST
- D'inscrire une clause de fongibilité pour permettre des redéploiements internes au sein du volet circulation douces
- De retenir un principe de fongibilité des crédits du volet économie – cadre de vie – environnement pour le redéploiement, en fonction de l'état d'avancement des projets, de financements à parité, en faveur de premières opérations relevant de l'aménagement numérique.

Il est également précisé qu'une des opérations de déclinaison du plan climat départemental sera la réalisation d'une centrale de mobilité. Son rôle est de faciliter et de promouvoir l'usage des modes alternatifs à la voiture particulière en mettant à disposition du public l'ensemble des informations sur les services de mobilité existants sur le territoire de l'Essonne. Le montant de la base subventionnable retenue par la Région est de 438 442 €, la subvention régionale s'élèvera à 184 000 €.

En conséquence, le montant total du CPRD passerait de 220M€ à 240M€. La part départementale serait de 120M€ (+10M€) et la part régionale de 120M€ (+10M€).

2.3. Avenant n°1 au CPRD Val-de-Marne

L'enveloppe financière consacrée au CPRD 94, adopté par la Région en novembre 2009, s'établit à 229,300M€, avec une part départementale de 108,060M€ et une participation de la Région à hauteur de 121,240M€.

Sur les 23 opérations soutenues, les financements dédiés à l'amélioration des déplacements atteignent 164,300M€, soit près des trois quarts du total des engagements financiers de ce contrat. Les autres thèmes concernaient le développement économique, recherche et innovation (38,7M€), l'environnement (21,8M€) et les équipements sportifs et culturels (4,5M€)

Une clause de révision à mi-parcours est prévue, mais sans allouer d'enveloppe supplémentaire ou signaler d'opération spécifique. Les partenaires se sont donné la possibilité de « *prendre en considération les opérations susceptibles de répondre aux exigences des deux parties en termes de priorité et de maturité.* »

Ainsi, après un travail de bilan, la Région et le Département ont constaté que 9 projets, correspondant à un total de 76,60 M€, sur les 23 opérations du CPRD se déroulent conformément aux prévisions. Il a également été acté que les projets CEDIB et pôle espoir football ne pourront pas voir le jour dans les conditions prévues, permettant de dégager un total de 10 M€. Enfin des ajustements à la baisse des financements de 7 projets, permettent de dégager 46,978 M€.

Sur cette base, les partenaires proposent d'utiliser ces marges de manœuvre en redéployant les crédits dégagés et apportant des financements complémentaires pour 5 projets, à hauteur de 26,717 M€ et d'intégrer 9 opérations nouvelles au CPRD pour un montant total de 25,154 M€, concernant toutes les thématiques du contrat.

Au final, la révision entraînerait diminution de l'enveloppe globale du CPRD qui passerait de 229,3M€ à 224,193 M€, avec une part de la Région quasi stable à 122,126 M€ (+0,886M€) et celle du Département en diminution à 102,067 M€ (-5,993M€).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**



JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DELIBERATION

DES

Ajustement des contrats particuliers Région-départements 2007-2013 avec la Seine-et-Marne, l'Essonne et le Val-de-Marne

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération CR 31-07 du 14 février 2007 approuvant le Contrat de Projets Etat-Région 2007/2013
- VU** La délibération CR 35-08 du 17 avril 2008 approuvant le contrat particulier Région-Département de Seine-et-Marne
- VU** La délibération CR 34-08 du 17 avril 2008 approuvant le contrat particulier Région-Département de l'Essonne
- VU** La délibération CR 119-09 du 26 novembre 2009 approuvant l'avenant n°1 au contrat particulier Région-Département de Seine-et-Marne
- VU** La délibération CR 120-09 du 26 novembre 2009 approuvant l'avenant n°1 au contrat particulier Région-Département de L'Essonne
- VU** La délibération CR 86-09 du 26 novembre 2009 approuvant le contrat particulier Région-Département du Val-de-Marne
- VU** L'avis de la commission de l'Aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux
- VU** L'avis de la commission des Transports et mobilités
- VU** L'avis de la commission de l'Environnement, de l'agriculture et de l'énergie
- VU** L'avis de la commission de la Culture
- VU** L'avis de la commission du développement économique, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire
- VU** L'avis de la commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale
- VU** Le rapport CR 08-12 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Approuve le projet d'avenant n°2 au Contrat particulier avec le Département de Seine-et-Marne en annexe 1 à la présente délibération et autorise le président à le signer.

Article 2 :

Approuve le projet d'avenant n°2 au Contrat particulier avec le Département de l'Essonne en annexe 2 à la présente délibération et autorise le président à le signer. Précise qu'une des opérations de mise en œuvre du plan climat départemental consistera en la réalisation d'une centrale de mobilité.

Article 3 :

Approuve le projet d'avenant n°1 au Contrat particulier avec le Département du Val-de-Marne en annexe 3 à la présente délibération et autorise le président à le signer.

JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION :
AVENANT N°2 AU CONTRAT PARTICULIER AVEC LE
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

CONTRAT PARTICULIER 2007-2013
RÉGION ILE-DE-FRANCE
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
AVENANT n°2

Entre :

- **Le Département de Seine-et-Marne**, représenté par Monsieur Vincent ÉBLÉ, Président du Conseil général de Seine-et-Marne, ou un(e) vice-président(e) ayant reçu délégation, autorisé par la délibération de l'Assemblée départementale du 29 juin 2012, ci-après dénommé le Département

d'une part,

Et

- **La Région Ile-de-France**, représentée par Monsieur Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil régional d'Ile-de-France, autorisé par la délibération du Conseil régional en date du.....

d'autre part,

A l'issue d'un bilan de l'exécution du Contrat Particulier Région – Département 2007-2013 réalisé par les deux collectivités, et au regard des crédits redéployables identifiés, il est proposé d'actualiser le Contrat Particulier Région – Département 2007- 2013 selon les dispositions suivantes.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la révision du Contrat Particulier Région Ile-de-France – Département de Seine-et-Marne 2007-2013. Cette révision s'appuiera sur le redéploiement des crédits non affectés identifiés au volet « contrat particulier », en direction des nouvelles priorités départementales en accord avec la vision régionale.

ARTICLE 2 – MOBILISATION DES CRÉDITS DE LA CLAUSE DE REVOYURE

Il est décidé de mobiliser la clause de revoynure initialement prévue sur les deux opérations suivantes :

- Mise en œuvre du schéma directeur départemental de l'alimentation en eau, soit 7,8 M€ Région et 12 M€ Département
- Création d'un TCSP Sénart/Melun, soit 9,1 M€ Région et 9,1 M€ Département.

ARTICLE 3 – IDENTIFICATION DES CREDITS A REDEPLOYER

Le bilan de l'exécution du Contrat Particulier Région – Département 2007-2013 réalisé par les deux collectivités a fait état de 23,7 M€ de subventions départementales et de 46,9 M€ de subventions régionales à redéployer. Ce bilan est annexé au présent avenant.

Il est décidé que ces crédits pourront être redéployés sur l'ensemble des thématiques du volet « contrat particulier » du Contrat particulier Région-Département 2007-2013 pour des opérations dont le coût a été réévalué (voir annexe n°1) et pour de nouvelles opérations (article 6).

ARTICLE 4 – OPERATIONS REPORTEES

Il est décidé que les opérations suivantes sont reportées à la prochaine contractualisation, ou permutées dans le volet « droit commun ».

4.1 volet « Infrastructures de transport et circulations douces »

- *Mise en œuvre du PDU pour pallier le retrait de l'Etat.* 2,9 M€ Région et 2,9 M€ Département.
- *Etude pour le développement de l'utilisation de la ligne ferroviaire existante Marne-la-Vallée/Roissy pour le transport en Ile-de-France.* 1 M€ Région et 1 M€ Département.

4.2 volet « Aménagements routiers »

- *RD 228, déviation Meaux/Coulommiers.* 1 M€ Région et 1 M€ Département.

4.3 volet « Insertion, logement et solidarités »

- *Maisons médicales.* 1,25 M€ Région et 1,25 M€ Département.

4.4 volet « Economie et tourisme »

- *Réaménagement de la ZI de Mitry-Mory.* 1 M€ Région et 1 M€ Département.

4.5 volet « Environnement »

- *Réhabilitation des décharges.* 0,165 M€ Région et 0,1 M€ Département.

4.6 volet « Culture et Patrimoine »

- *Site de Blandy-les-Tours : accueil et création d'un centre d'activités pédagogiques.* 1,49 M€ Région et 1,822 M€ Département.

4.7 volet « Sports et Jeunesse »

- *Développement d'une nouvelle politique de prévention au bénéfice des sportifs et des pratiquants.* 0,22 M€ Région et 0,33 M€ Département.

ARTICLE 5 – OPERATIONS REEVALUEES

Il est décidé de réévaluer, sur la base de l'enveloppe des crédits disponibles pour le redéploiement, le montant des subventions pour les opérations détaillées dans l'annexe 2 du présent avenant.

ARTICLE 6 – NOUVELLES OPERATIONS

Il est décidé d'intégrer les deux opérations suivantes sur la base des crédits disponibles pour le redéploiement :

6.1 volet « Sécurité routière et aménagement routiers »

- *Etudes liées aux opérations sur RD* : le coût sur la période du contrat est de 1 M€ avec 0,5 M€ Région et 0,5 M€ Département.

6.2 volet « Education, enseignements supérieur et formation »

- *Mise en œuvre du Plan Collèges Numériques 77* : le coût de cette opération sur la période du contrat est de 12,9 M€ avec 6,45 M€ Région et 6,45 M€ Département.

ARTICLE 7 – DISPOSITIONS NON MODIFIEES

Les dispositions du contrat entérinées par les deux Assemblées délibérantes et non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables.

ARTICLE 8 : DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à la date de signature par les parties contractantes.

En 2 exemplaires originaux,

Fait à

, le

Le Président du Conseil régional
d'Île-de-France

Jean-Paul HUCHON

Fait à

, le

Le Président du Conseil général
de Seine-et-Marne

Vincent ÉBLÉ

Annexe n°1 à l'avenant n°2 du Contrat particulier Région Ile-de-France – Département de Seine-et-Marne 2007/2013.
Synthèse des crédits à redéployer - volet "contrat particulier"

	Coût inscrit au contrat (HT)	Subventions CG 77 (HT)	Subventions Région (HT)	Crédits non engagés	
				CG 77 (HT)	Région (HT)
0- AMENAGEMENT	90 000 000 €	17 000 000 €	10 200 000 €	0 €	0€
1- INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, DEPLACEMENTS ET CIRCULATIONS DOUCES	95 460 000 €	19 000 000 €	45 090 000 €	11 402 637 €	35 526 037 €
2- SECURITE ROUTIERE ET AMENAGEMENTS ROUTIERS	67 500 000 €	33 750 000 €	33 750 000 €	6 694 650 €	6 944 650 €
3- INSERTION, LOGEMENT ET SOLIDARITES	46 000 000 €	6 250 000 €	6 430 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €
4- ECONOMIE ET TOURISME	29 207 000 €	14 910 000 €	13 510 000 €	1 820 000 €	1 060 000 €
5- ENVIRONNEMENT	8 120 000 €	4 320 500 €	3 225 500 €	304 500 €	369 500 €
6- CULTURE ET PATRIMOINE	8 689 000 €	3 178 000 €	2 846 000 €	1 922 000 €	1 490 000 €
7- SPORTS ET JEUNESSE	546 000 €	330 000 €	220 000 €	330 000 €	220 000 €
8- EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET FORMATION	8 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	0 €	0 €
TOTAL CPRD	Coût inscrit au contrat (HT)	Subventions CG 77 (HT)	Subventions Région (HT)	Crédits non engagés	
	353 522 000 €	102 738 000 €	119 271 000 €	CG 77 (HT)	Région (HT)
				23 723 787 €	46 860 187 €

Annexe n°2 à l'avenant n°2 du Contrat particulier Région Ile-de-France – Département de Seine-et-Marne 2007/2013.
Avenant n°2 - Programme d'actions - volet "contrat particulier"

0- AMENAGEMENT					
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût total (HT)	Coût inscrit au contrat (HT)	Participation CG 77 (HT)	Participation Région (HT)
Mise en œuvre du schéma directeur départemental de l'alimentation en eau	Collectivités locales	150 000 000 €	90 000 000 €	29 000 000 €	18 000 000 €
TOTAL		150 000 000 €	90 000 000 €	29 000 000 €	18 000 000 €

1- INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, DEPLACEMENTS ET CIRCULATIONS DOUCES					
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût total (HT)	Coût inscrit au contrat (HT)	Participation CG 77 (HT)	Participation Région (HT)
Electrification de la ligne Meaux – La Ferté-Milon	RFF/SNCF	NC	1 500 000 €	450 000 €	1 050 000 €
Création d'un TCSP Sénart / Melun	CG 77	163 100 000 €	49 632 500 €	17 371 375 €	32 261 125 €
Etudes pour les projets de TCSP sur le territoire départemental	STIF / CG 77	NC	700 000 €	200 000 €	500 000 €
Programme départemental de circulations douces et paysagement des routes départementales	CG 77	6 140 000 €	6 140 000 €	3 070 000 €	3 070 000 €
TGV Est – murs anti-bruit à Chelles et Vaires-sur-Marne	RFF	17 400 000 €	17 400 000 €	2 840 000 €	2 800 000 €
Suppression de passages à niveau	CG 77	NC	1 340 000 €	93 400 €	1 000 000 €
Etude aménagement du terminus du RER E au Val Bréon	RFF	200 000 €	200 000 €	100 000 €	100 000 €
Logistique durable en Seine-et-Marne (schéma départemental de la logistique)	CG 77	87 925 €	87 925 €	43 963 €	43 963 €
Aide à l'étude et à la réalisation de nvx embranchements ferrés et dvlpt de quais ou ports logistiques	Collectivités locales	200 000 €	200 000 €	100 000 €	100 000 €
TOTAL		187 127 925 €	77 200 425 €	24 268 738 €	40 925 088 €

2- SECURITE ROUTIERE ET AMENAGEMENTS ROUTIERS					
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût total (HT)	Coût inscrit au contrat (HT)	Participation CG 77 (HT)	Participation Région (HT)
Aménagement de sécurité routière et sécurisation des approches et traversées d'agglomération	CG 77	23 000 000 €	23 000 000 €	11 500 000 €	11 500 000 €
RD 411 Montereau - Aube	CG 77	12 750 000 €	6 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €
Carrefour RD 50 - RD 637 – Perthes en Gâtinais – Fleury en Bière	CG 77	3 600 000 €	3 600 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €
Aménagement de la RD 231 entre RN 4 et RD 619	CG 77	30 000 000 €	2 010 700 €	1 005 350 €	1 005 350 €

RD 316 – contournement est de Brie-Comte-Robert	CG 77	4 250 000 €	4 250 000 €	2 250 000 €	2 000 000 €
Liaison Meaux-Roissy – Barreau RN 3 – RN 2	CG 77	49 700 000 €	14 000 000 €	7 000 000 €	7 000 000 €
Liaison A6 – RD607 – Saint Fargeau Ponthierry - Pringy	CG 77	NC	1 000 000 €	500 000 €	500 000 €
Etudes liées aux opérations sur RD	CG 77	NC	1 000 000 €	500 000 €	500 000 €
TOTAL		123 300 000 €	54 860 700 €	27 555 350 €	27 305 350 €

3- INSERTION, LOGEMENT ET SOLIDARITES					
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût total (HT)	Coût inscrit au contrat (HT)	Participation CG 77 (HT)	Participation Région (HT)
Partenariat avec l'OPH 77	OPH 77	43 000 000 €	43 000 000 €	5 000 000 €	5 180 000 €
TOTAL		43 000 000 €	43 000 000 €	5 000 000 €	5 180 000 €

4- ECONOMIE ET TOURISME*					
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût total (HT)	Coût inscrit au contrat (HT)	Participation CG 77 (HT)	Participation Région (HT)
Pôle d'excellence du tourisme dans le Sud seine-et-marnais	En cours de définition	6 000 000 €	6 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €
Centre d'écotourisme Auberge de Franchard	SMT 77	NC	2 827 000 €	1 340 000 €	700 000 €
Requalification des ZAE	Collectivités locales	4 000 000 €	4 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €
Développement du pôle de Roissy	NC	3 600 000 €	3 200 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €
Extension par capillarité du réseau de fibre optique départemental : mise en place du projet Seine-et-Marne numérique	Phase 1	CG 77	10 300 000 €	5 150 000 €	5 150 000 €
	Phase 2	CG 77	9 000 000 €	4 050 000 €	4 950 000 €
Centre de congrès et d'expositions de Marne la Vallée	EPAMARNE / SEM	NC	NC	NC	NC
Site Leroy à Saint Fargeau Ponthierry	Collectivités locales	8 044 000 €	8 044 000 €	2 856 000 €	2 856 000 €
TOTAL		40 944 000 €	43 371 000 €	19 996 000 €	20 256 000 €

* L'opération « Parc aéronautique de Villaroche » est basculée dans le volet GP 3 du CPRD 2007-2013. Financée dans le cadre du GP 3 de Melun-Val de Seine, l'opération a été réévaluée à 2 000 000 € avec une participation régionale de 1 000 000 € et une participation départementale de 590 000 €. Le SYMPAV assure la maîtrise d'ouvrage.

5- ENVIRONNEMENT					
Actions	Maitre d'ouvrage	Coût total (HT)	Coût inscrit au contrat (HT)	Participation CG 77 (HT)	Participation Région (HT)
Plan départemental de prévention des nuisances sonores	CG 77	1 000 000 €	1 000 000 €	500 000 €	500 000 €
Mise en œuvre du Plan climat énergies départemental (PCED)	Collectivités locales ou CG 77	2 440 000 €	2 440 000 €	1 220 000 €	1 110 000 €
Accompagner l'agriculture peri-urbaine	Collectivités locales ou CG 77	100 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €

Aménagement de berges à Boissise-la-Bertrand	CG 77	4 800 000 €	3 250 000 €	1 950 000 €	900 000 €
Restauration des espaces naturels et biodiversité	Collectivités locales ou CG 77	591 000 €	591 000 €	295 500 €	295 500 €
TOTAL		8 931 000 €	7 381 000 €	4 015 500 €	2 855 500 €

6- CULTURE ET PATRIMOINE

Actions	Maitre d'ouvrage	Coût total (HT)	Coût inscrit au contrat (HT)	Participation CG 77 (HT)	Participation Région (HT)
Maison de la vigne et du chasselas	Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage	1 900 000 €	1 900 000 €	400 000 €	1 000 000 €
TOTAL		1 900 000 €	1 900 000 €	400 000 €	1 000 000 €

7- EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET FORMATION

Actions	Maitre d'ouvrage	Coût total (HT)	Coût inscrit au contrat (HT)	Participation CG 77 (HT)	Participation Région (HT)
Bâtiment d'enseignement pour les licences pro pour le site de Sénart-Paris 12	Région	8 000 000 €	8 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €
Mise en œuvre du plan "collèges numériques"	CG 77	30 700 000 €	12 900 000 €	6 450 000 €	6 450 000 €
TOTAL		38 700 000 €	20 900 000 €	10 450 000 €	10 450 000 €

TOTAL CPRD	Coût total (HT)	Coût inscrit au contrat (HT)	Participation CG 77 (HT)	Participation Région (HT)
	593 902 925 €	338 613 125 €	120 685 588 €	125 971 938 €

**ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION :
AVENANT N°2 AU CONTRAT PARTICULIER AVEC LE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**

CONTRAT PARTICULIER 2007-2013
REGION ILE-DE-FRANCE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
AVENANT n°2

Entre :

- **Le Département de l'Essonne**, représenté par Monsieur Jérôme GUEDJ, Président du Conseil général de l'Essonne, ou un-e Vice-président-e ayant reçu délégation, autorisé par la délibération de l'Assemblée départementale , ci-après dénommé le Département

d'une part,

Et

- **La Région Ile-de-France**, représentée par Monsieur Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil régional d'Ile-de-France, autorisé par la délibération du Conseil régional en date du ,

d'autre part,

A mi-parcours de l'exécution du Contrat Particulier Région – Département 2007-2013 et au regard de l'évolution des participations financières de l'Etat et de la Région Ile-de-France en matière de transports en commun, suite à l'approbation de la convention particulière Etat – Région 2011-2013 relative au plan de mobilisation pour les transports collectifs en Ile-de-France, il est proposé d'actualiser le Contrat Particulier Région – Département 2007- 2013.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la révision du Contrat Particulier Région Ile-de-France – Département de l'Essonne 2007-2013.

ARTICLE 2 – MOBILISATION DES CREDITS REVOYURE

Il est décidé de mobiliser les crédits supplémentaires prévus à la revoiture sur l'opération Pôle de Juvisy-sur-Orge soit 20 M€ (10M€ Région et 10M€ Département) en plus des 30 M€ inscrits initialement.

ARTICLE 3 – UTILISATION DE LA CLAUSE DE FONGIBILITE POUR LE VOLET TRANSPORTS EN COMMUN

- Individualisation de 5 M€ pour l'opération de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) Massy - Saint-Quentin-en-Yvelines sur la section Christ de Saclay - Chateaufort (RD 36) afin de financer les études et acquisitions foncières (soit 2,5 M€ Région et 2,5 M€ Département) ;
- Redéploiement de 7 M€ (3,5 M€ Région et 3,5 M€ Département) de l'opération TZEN 4 Corbeil-Essonnes – Grigny (Ligne 402) vers l'opération TCSP A10 Section Massy – Les Ulis, avec la répartition suivante : 0,6 M€ de crédits d'études relatifs à la section Massy – Les Ulis / Ring des Ulis et 6,4 M€ pour permettre l'engagement des premiers travaux d'ici 2013 de la section de voie réservée sur l'A 10.

Le recours aux crédits CPRD pour cette opération (voie réservée sur A 10) sera effectif lorsque toutes les autres possibilités de financements auront été étudiées et épuisées au regard du caractère autoroutier de l'infrastructure dans lequel va s'insérer le TCSP.

La phase travaux du Ring des Ulis acté par co-financement de l'opération à 38 M€ (4 M€ Région, 14 M€ Etat et 10 M€ Département), ne sera pas engagée sans connaître le résultat des études et le coût global attendu de l'opération, qui devra être inscrite dans le prochain CPRD 2014 - 2020.

ARTICLE 4 – INSCRIPTION D'UNE CLAUSE DE FONGIBILITE DES CREDITS AU SEIN DU CONTRAT POUR LES VOIETS CIRCULATIONS DOUCES ET ENVIRONNEMENT

Il est décidé d'intégrer une clause de fongibilité des crédits pour les volets circulations douces et économie – cadre de vie – environnement. Cette clause permet de redéployer les crédits de la manière suivante :

4.1 – volet circulations douces

- 9 M€ pour les Itinéraires Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces au lieu de 6 M€ ;
- 3 M€ pour l'opération Aqueduc de la Vanne au lieu de 2 M€ ;
- 2,5 M€ pour l'opération Montauger au lieu de 5 M€ ;
- 1,5 M€ pour l'opération Chemin Gâtinais Beauce au lieu de 3 M€.
- le transfert des crédits du Département prévus pour la réalisation de murs anti-bruit sur la francilienne (1,5 M€) au bénéfice des projets du Plan Climat.

4.2 – volet économie – cadre de vie – environnement

Il est acté le redéploiement, en fonction de l'état d'avancement des projets, des crédits du volet économie – cadre de vie – environnement, pour permettre notamment le financement à venir, à parité, de premières opérations relevant de l'aménagement numérique dans le cadre de la mise en œuvre, d'une part de la Stratégie de Cohérence Régionale de l'Aménagement Numérique (SCORAN), et d'autre part, du schéma départemental d'aménagement numérique (SDAN) en cours de finalisation.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS NON MODIFIEES

Les dispositions du contrat validé par les deux assemblées délibérantes non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 6 : DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à la date de signature par les parties contractantes.

En 3 exemplaires originaux,

Fait à _____, le _____ Le Président du Conseil régional d'Ile-de-France	Fait à _____, le _____ Le Président du Conseil général de l'ESSONNE
Jean-Paul HUCHON	Jérôme GUEDJ

Annexe à l'avenant n°2 du Contrat Particulier Région Ile-de-France – Département de l'Essonne 2007-2013

Récapitulatif des engagements financiers des deux partenaires

Opérations CPRD 2007-2013	Région	Département	TOTAL
TRANSPORTS EN COMMUN	54 +10	54 + 10	108 + 10
Tramway T7 Villejuif – Juvisy (phase 2 à Juvisy)	15	15	30
Pôle de Juvisy (1 ^{ère} tranche) *	15 + 10 (revoyure)	15 + (10 revoyure)	30 + (20 revoyure)
TZEN 4 (Ligne 402 Corbeil – Grigny)	14	14	28
TCSP A10 Massy – Les Ulis	3,5	3,5	7
<i>dont phase études Ring des Ulis</i>	0,3	0,3	0,6
<i>dont phase travaux – voie réservée sur A 10</i>	3,2	3,2	6,4
TCSP Massy - Saint-Quentin-en-Yvelines (section Christ de Saclay – Châteaufort)	2,5	2,5	5
TCSP RN 20 Massy – Arpajon *	1	1	2
Liaison Juvisy-sur-Orge -Evry (études)	1	1	2
TCSP Orly-Val d'Yerres - Val de Seine (études)	1	1	2
TCSP Francilienne (études)	1	1	2
CIRCULATIONS DOUCES	8	8	16
Itinéraires schéma directeur départemental des circulations douces	4,5	4,5	9
Aqueduc Vanne	1,5	1,5	3
Montauger	1,25	1,25	2,5
Chemin Beauce Gâtinais	0,75	0,75	1,5
ROUTES	25,5	25,5	51
Contournement d'Orly	10	10	20
Déviation de Maisse	5	5	10
Lutte contre les nuisances sonores	2	2	4
Sécurité routière	7	7	14
Etudes	1,5	1,5	3
CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	22,5	22,5	45
Economie :			
- Requalification ZAE Courtaboeuf	3	3	6
- Accès à la ZAE Etampes	7,5	7,5	15
Cadre de vie :			
- Plan II à Ris-Orangis	5	5	10
- AEV, Seine	2	2	4
Environnement :			
- Plan climat départemental et réalisation de 2 maisons de l'environnement	2	5	7
Ouvrage anti-bruit Francilienne entre RN20 et A10	3	0	3
TOTAL	110 + 10	110 + 10	220 + 20

* Pour ces deux opérations, les financements spécifiques de la convention particulière Etat – Région 2011-2013 seront à mobiliser en priorité.

Opérations Convention particulière 2011-2013	Etat	Région	Département	Total
T7 Athis-Mons - Juvisy	7,65	17,85	4,5	30
Pôle de Juvisy *	4+3	8+7	8	20+10
TCSP RN20 Massy – Arpajon *	2	2	2	6
TCSP Massy - Saint-Quentin-en-Yvelines (section Polytechnique - Christ)	22,5	22,5	10	55
TZEN Sénart - Evry (phase 2)	2,55	5,95	1,5	10
TOTAL	38,7+3	56,3+7	26	121+10

**ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION :
AVENANT N°1 AU CONTRAT PARTICULIER AVEC LE
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE**

<p>Contrat particulier 2009-2013 Région Ile-de-France Département du Val-de-Marne Avenant n°1</p>

Entre

Le Département du Val de Marne, représenté par Monsieur Christian FAVIER Président du Conseil général, autorisé par la délibération de l'Assemblée départementale, du, ci-après dénommé le Département

d'une part,

Et

La Région Ile-de-France, représentée par monsieur Jean Paul HUCHON, Président du Conseil régional d'Ile-de-France, autorisé par délibération..... du Conseil régional du, ci-après dénommée la Région

d'autre part,

La Région et le Conseil général du Val-de-Marne ont adopté en 2009 le Contrat Particulier Région-Département (CPRD) du Val-de-Marne 2009-2013 qui répond aux orientations prioritaires des deux collectivités en matière d'amélioration des déplacements, de développement économique, d'environnement et de réalisation d'équipements. Il mobilise une enveloppe globale de 229,30 M€ (HT) abondée à hauteur de 108,06 M€ (47%) par le Département et de 121,24 M€ (53%) par la Région.

La convention du CPRD prévoit une révision à mi-parcours afin de redéployer les sommes qui ne pourront pas être dépensées à l'échéance de 2013 et d'identifier les besoins de financements supplémentaires.

La révision a permis aux deux collectivités :

- De constater que 9 projets (totalisant **76,60 M€**) sur les 23 opérations du CPRD se déroulent conformément aux prévisions ;
- De proposer de supprimer 2 projets qui ne pourront pas voir le jour dans les conditions prévues, permettant de dégager un total de **10 M€** ;
- De proposer de revoir à la baisse les financements nécessaires à 7 projets, permettant de dégager **46,978 M€**;
- De proposer de redéployer les crédits dégagés et d'apporter des financements complémentaires pour 5 projets, à hauteur de **26,717 M€**;
- De proposer d'intégrer 9 opérations nouvelles au CPRD pour un montant total de **25,154 M€**.

Au final, la révision porte l'enveloppe globale du CPRD à **224,193 M€**, avec une part de la Région à 122,126 M€ et celle du Département à 102,067 M€.

Le présent avenant vise à détailler les modifications apportées au CPRD du Val-de-Marne dans le cadre de cette révision.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet la révision du Contrat particulier Région Ile-de-France - Département du Val-de-Marne 2009-2013

Article 2 : Projets économiques innovants

Projets dont l'avancement est conforme aux prévisions :

- Pépinière et hôtel d'entreprises **des Barmonts** à Villejuif (6 M€)
- Développement du pôle « allongement de la vie » de **l'hôpital Charles Foix** à Ivry-sur-Seine (5,5 M€)
- Centre de recherche en biotechnologies du **CHU Henri Mondor** à Créteil (3 M€)
- Projet de développement des **technologies de l'information** (0,2 M€)

Opération supprimée du CPRD :

- **Centre de développement et d'innovation en bio-ingénierie (CEDIB)** à Ivry-sur-Seine suite au refus de MEDICEN de labelliser le projet. Sur les 8 M€ de crédits du CPRD, 0,5 M€ ont été consommés pour le fonctionnement de l'association de portage du projet. Les 7,5 M€ restants sont redéployés.

Projet dont l'enveloppe financière est revue à la baisse :

- **Centre International des Congrès du sud francilien à l'aéroport d'Orly** : Le projet n'est actuellement qu'en phase d'études de faisabilité juridique et financière, conduisant une diminution de l'enveloppe initiale de 16 M€ à 8 M€.

Opérations nouvelles :

- **Cité des métiers à Choisy-le-Roi** : Une étude d'opportunité et de faisabilité sera finalisée en 2012 pour une ouverture de l'équipement prévue pour le premier semestre 2013. Il est proposé d'inscrire ce projet au CPRD, avec un montant de subvention régionale qui sera déterminé une fois le dossier finalisé.
- **Equipement du territoire en très haut débit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN)** : L'étude du SDAN, validée en juin 2011, a été réalisée en étroite collaboration avec la Région. L'objectif du SDAN est d'impulser l'aménagement numérique du Département. Le Conseil général engagera une délégation de service public à cet effet. Il est proposé d'inscrire 6,853 M€ pris en charge à parité par les deux collectivités.

Article 3 : Développement des transports en commun

Projet dont l'avancement est conforme aux prévisions :

- **TCSP de la RD5** intégrant le passage en mode tramway (31 M€)

Projet dont l'enveloppe financière est revue à la baisse :

- **TCSP Est-Tvm (Créteil-Noisy-le-Grand)** : L'allongement des études préalables à l'enquête publique, du fait notamment du tracé sur Noisy-le-Grand, conduit à reporter le début prévisionnel des travaux en 2014. Ce recalage du calendrier justifie une réduction de l'enveloppe initiale de 30 M€ à 20 M€.

Projets dont l'enveloppe financière est revue à la hausse :

- **TCSP Vallée de la Seine** : Les besoins de financement de l'opération à l'échéance 2015 passent de 12 M€ à 19,617 M€ pour réaliser les études, les acquisitions foncières de l'élargissement du quai Marcel Boyer, les travaux du TCSP sur l'ensemble de la RD19 (entre la rue Bruneseau et la place Gambetta) et la requalification des têtes des ponts Nelson Mandela.
- **TCSP Senia-Orly** : Une augmentation des crédits de 2 M€ à 3 M€ est retenue pour accélérer le calendrier d'étude. L'objectif est de conduire l'enquête publique avant 2014 et de réaliser la maîtrise foncière nécessaire à l'engagement d'une première tranche de requalification de la rue des Alouettes.
- **TCSP Altival Sucy-Bonneuil – Noisy-le-Grand Mont d'Est** : Une augmentation des crédits de 3,5 M€ à 5 M€ est retenue pour permettre le démarrage en 2015 d'une première phase de réalisation entre la RD4 et la RD10 pour accompagner le CDT/gare du métro Grand Paris Bry-Villiers-Champigny.

Opérations nouvelles :

- **Liaison Créteil-Villeneuve-Saint-Georges** : Il est proposé d'engager les études dès 2012 pour obtenir la déclaration d'utilité publique en 2015. Leur coût, estimé à 3M€, sera pris en charge à 70% par la Région (2,1 M€) et à 30% par le Conseil général (0,9 M€).

- **Etude de 4 nouveaux projets de Transports en commun en site propre inscrits au SDRIF :** Réalisation des études préliminaires des TCSP Chelles-Vincennes (RD34), TCSP Brie Comte Robert-Créteil (RD 19), Bourg-la-Reine-Paris (RD 920) et Seine-et-Marne-Joinville-le-Pont (RD 4) pour un coût global de 1 M€ pris en charge à 70% par la Région (0,7 M€) et à 30% par le Département (0,3 M€)

Afin de faciliter le financement des opérations en phase de réalisation, l'enveloppe dédiée aux projets de développement des transports en commun s'inscrira dans un **principe de fongibilité des crédits permettant de transférer des crédits d'une opération à une autre, selon leur rythme d'avancement, après accord des deux partenaires.**

Article 4 : Requalification de voirie au profit des transports en commun et des circulations douces

Projet dont l'enveloppe financière est revue à la baisse :

- **Requalification de la RD4 :** L'articulation des calendriers des différentes opérations programmées dans le secteur de Champigny (études en cours sur la gare du « Grand Paris Express » de Champigny Centre, travaux d'Est TVM) conduit à reporter après 2013 les travaux de requalification de la RD4 entre la fourchette de Champigny et la grande ceinture ferroviaire. Ceci justifie la réduction de l'enveloppe initiale de 12,5 M€ à 3,5 M€, permettant de redéployer 9 M€.

Projet dont l'enveloppe financière est revue à la hausse :

- **Requalification de la RD7 Nord :** L'augmentation de l'enveloppe de 18,5 M€ à 34,5 M€ correspond aux besoins financiers de l'opération à l'échéance 2014. Elle permet de couvrir un surcoût de la 1^{ère} phase de réalisation (3,5 M€) et de réaliser une importante partie de la 2^{ème} phase entre l'avenue Aragon et la rue Condorcet à Villejuif, dont la suppression du passage souterrain de Paul Vaillant Couturier.

Opérations nouvelles :

- **Requalification de la RD 7 sud :** L'enveloppe de 0,5 M€, répartie à part égale entre les deux collectivités (250 K€), permet d'engager les études et de constituer le dossier de la concertation préalable prévue en 2014.

Article 5 : Aménagement du territoire et amélioration des déplacements

Projet dont l'avancement est conforme aux prévisions :

- Aménagement du **Pont de Nogent** (16,5 M€)

Projets dont l'enveloppe financière est revue à la baisse :

- **Voirie nouvelle en continuité du boulevard urbain associé à Altival :** Le projet s'inscrit dans le même calendrier que la desserte du port de Bonneuil-sur-Marne à partir de la RN 406 (sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat) dont l'enquête publique est prévue fin 2012 et le début des travaux fin 2014. Sur la période du CPRD, le projet de voirie nouvelle serait donc en phase étude et sa réalisation reportée sur une prochaine contractualisation. Dans ce cadre, l'enveloppe initiale est réduite de 7,3 M€ à 1,3 M€.
- **Boulevard urbain de Chevilly :** L'ouvrage a été mis en service décembre 2010 et l'opération présente un reliquat de 1 M€.
- **Route du développement durable du Plateau Briard à Villecresnes, Mandres-Les-Roses et Périgny :** Le projet sera en phase d'études et de réalisation des premiers travaux sur la période du CPRD 2009-2013 pour un montant de 5 M€. Son achèvement interviendra lors d'une prochaine contractualisation, permettant de réduire l'enveloppe initiale de 15 M€ à 5 M€.

Projet dont l'enveloppe financière est revue à la hausse :

- **Boulevard urbain de desserte des secteurs de la Ballastière à Valenton et Limeil-Brévannes :** L'opération est achevée depuis fin 2010 mais nécessite un financement complémentaire de 0,6 M€ (révision des prix et travaux de remise en état avant l'ouverture). L'enveloppe initiale est augmentée, de ce fait, de 9 M€ à 9,6 M€.

Opération nouvelle :

- **Etude logistique :** sur proposition de la Région, des crédits sont inscrits pour réaliser une étude logistique en Val de Marne d'un montant estimé à 0,210 M€, répartis à part égale (0,105 M€) entre la Région et le Département.

Article 6 : Environnement

Projet dont l'avancement est conforme aux prévisions :

- Coulée verte **Bièvre-Lilas** (8 M€)
- **Eco-parc des Carrières** à Fontenay-sous-Bois (4,4 M€)

Projet dont l'enveloppe financière est revue à la baisse :

- **Aménagements des Berges** : Les opérations d'aménagement ont été révisées au regard des contraintes de terrain et/ou des résultats des études structurelles des berges et écologiques réalisées induisant une réduction de l'enveloppe initiale de 9,4 M€ à 6,422 M€.

Opérations nouvelles :

- **Réhabilitation du Canal du parc départemental des Hautes Bruyères à Villejuif** : Ce projet consiste à recréer une zone humide dans le canal pour y favoriser la biodiversité. Un financement de 0,92 M€ est inscrit au CPRD et pris en charge à parité (0,460 M€) par les deux collectivités.
- **Coulée verte Tégéval du TGV** : Ce projet vise à relier la base de loisirs de Créteil à la forêt Notre-Dame à Santeny en desservant les 7 communes de Créteil, Valenton, Limeil-Brévannes, Villecresnes, Marolles-en-Brie, Santeny et Yerres (dans l'Essonne), soit 122 ha de projet sur un linéaire de 21 km. Le projet vise à réaliser entre autres, un itinéraire piéton-cycle, renforcer le réseau des circulations douces, développer le potentiel environnemental du site grâce à un aménagement durable, mettre en réseau les espaces naturels existants, faciliter l'accès aux équipements publics et la découverte du patrimoine. Les deux collectivités ont convenu d'inscrire au CPRD 6 M€ pris en charge à hauteur de 60% par la Région (3,6 M€) et à 40% par le Département (2,4 M€).

Article 7 : Equipements sportifs et culturels

Projet dont l'avancement est conforme aux prévisions :

- **Archives départementales** à Créteil (2 M€)

Opération supprimée du CPRD :

- Le projet du « **Pôle espoir football** » à Choisy-le-Roi (2,5 M€) a été reporté sine die par la Ligue régionale d'Ile-de-France de football qui s'est orientée vers un autre site (Clairefontaine-en-Yvelines).

Opérations nouvelles :

- **Théâtre des quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val de Marne** : ce projet, installé dans l'ancienne Manufacture des œillets à Ivry-sur-Seine, vise la création d'un pôle culturel structurant pour le développement de l'art vivant et permettant la rencontre de toutes les dimensions du théâtre et de tous les publics. 6,671 M€ sont inscrits au CPRD, pris en charge par le Département à hauteur de 46% (3,074 M€) et par la Région à hauteur de 54% (3,597 M€).

Article 8 : Dispositions du CPRD 2009-2013 non modifiées

Les dispositions du CPRD2009-2013 entérinées par les deux Assemblées délibérantes et non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables.

Article 9 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prendra effet à la date de la signature par les parties contractantes

Document établi en 2 exemplaires originaux,

A, le

A, le

Le Président du Conseil régional d'Ile-De-France
Jean Paul HUCHON

Le Président du conseil général du Val de Marne
Christian FAVIER

Révision du Contrat Particulier Région / Département Val-de-Marne 2009-2013

Thèmes	Intitulé d'opération	coût total du projet M€ HT	Contractualisation initiale			Evolution financière du CPRD intégrant les ajustements et les opérations nouvelles				
			Enveloppe CPRD M€ HT	Part CG 94	Part Région	Enveloppe CPRD révisé M€ HT	Part CG	Part RIF	Financements complément. connus (1)	Reste à financer après 2013 (raf)
Projets économiques innovants	Pépinière et hôtel d'entreprises des Barmonts en lien avec le Campus de Cancérologie (Villejuif)	18,40	6,00	2,50	3,50	6,000	2,500	3,500	12,400	0,000
	Projet CEDIB et création d'un hôtel d'entreprises pour une superficie totale de 5 480m2 (Ivry-sur-Seine)	16,50	8,00	5,00	3,00	0,500	0,500	0,000	0,000	0,000
	Développement du pôle "allongement de la vie " structuré autour de l'hôpital Charles Foix (Ivry-sur-Seine)	13,135	5,50	2,500	3,000	5,500	2,500	3,000	7,635	0,000
	Centre de Recherches en Biotechnologies appliquées à la Chirurgie et aux Techniques interventionnelles situé au CHU Henri Mondor (Créteil)	10,000	3,000	1,500	1,500	3,000	1,500	1,500	7,000	0,000
	Développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) (Tout le Département)	0,200	0,200	0,100	0,100	0,200	0,100	0,100	0,000	0,000
	Centre International de Congrès du Sud Francilien (d'Orly)	50,000	16,000	8,000	8,000	8,000	4,000	4,000	0,000	42,000
Nouveaux projets	Cité des métiers: création d'un lieu de ressources dans le cadre du Plan départemental pour l'emploi 2011-2014 adopté le 13/12/2010.	2,000				0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
	Équipements du territoire en Très Haut Débit dans le cadre de la mise en œuvre du SDAN	119,804				6,853	3,427	3,427	0,000	112,951
Total - Développement économique, recherche et innovation			38,700	19,600	19,100	30,053	14,527	15,527		
développement des Transports en commun	TCSP RD 5 (ex RN 305) intégrant le passage en mode tramway: (Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Thiais, Orly)	250,000	31,000	9,300	21,700	31,000	9,300	21,700	7,000 (n'inter vient pas dans le raf)	219,00

	Création d'un TCSP entre Créteil et Noisy-Mont-d'Est - Est TVM (Créteil, Saint-Maur, Joinville, Champigny, Bry-sur-Marne, Villiers, Noisy-le-Grand-93)	77,000	30,000	9,000	21,000	20,000	6,000	14,000	0,000	57,000
	TCSP Vallée de la Seine (Paris, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Alfortville)	88,000	12,000	3,600	8,400	19,617	5,885	13,732	0,000	68,383
	TCSP Sénia-Orly (aménagement des rues du Bas Marin et des Alouettes) (Orly, Thiais)	28,800	2,000	0,600	1,400	3,000	0,900	2,100	0,000	25,800
	Altival. TCSP Sucy-Bonneuil - Noisy-Mont d'Est (Sucy, Bonneuil, Ormesson, Chennevières, Champigny, Bry, Villiers, Noisy-le-Grand-93)	157,270	3,500	1,050	2,450	5,000	1,500	3,500	0,000	152,27
Nouveaux projets	Liaison Créteil- Villeneuve-Saint-Georges : étude de liaison et de préfiguration	32,000				3,000	0,900	2,100	0,000	29,000
	Études de nouveaux TCSP : Chelles-Nogent (RN 34), Brie Comte Robert-Créteil (RN 19), Boug-la-Reine-Paris (RD 920), Seine et Marne-Joinville-le-Pont (RD 4)	100,000				1,000	0,300	0,700	0,000	99,000
Total - projets de Transport en Commun			78,500	23,550	54,950	82,617	24,785	57,832		
Requalification de voirie au profit des Transports en commun et des circulations douces	RD 7 Nord (ex RNIL 7)(Kremlin-Bicêtre, Villejuif)	47,400	18,500	12,950	5,550	34,500	24,150	10,350	5,000(n'intervient pas dans le raf)*	12,900
	RD 4 (ex RNIL 4) (Champigny, Chennevière, Ormesson, La Queue-en-Brie,)	49,500	12,500	8,750	3,750	3,500	2,450	1,050	5,000 (N'intervient pas dans le raf)*	46,000
Nouveau projet	RD 7 sud : études préalables à la requalification du secteur Sénia/stade FFR	18,500				0,500	0,250	0,250		18,000
Total - amélioration des TC et des circulations douces			31,000	21,700	9,300	38,500	26,850	11,650		
Aménagement du territoire et amélioration des déplacements	Voie nouvelle en continuité du boulevard urbain associé à ALTIVAL et en lien avec la voie de desserte directe du port de Bonneuil-Sur-Marne (Sucy, Bonneuil)	7,300	7,300	5,110	2,190	1,300	0,910	0,390	0,000	6,000

	Boulevard urbain de Chevilly : déviation du centre ville de Chevilly-Larue et maillage du réseau RD (Chevilly)	16,000	7,000	4,900	2,100	6,000	4,200	1,800	9,000	0,000
	Boulevard urbain de desserte des secteurs de la Ballastière (déviation RD 29) (Valenton, Limeil-Brévannes)	16,000	9,000	6,300	2,700	9,600	6,720	2,880	6,400	0,000
	Route du développement durable du Plateau Briard (Villescresnes, Mandres, Périgny)	27,600	15,000	10,500	4,500	5,000	3,500	1,500	0,000	22,600
	Aménagement du Pont de Nogent (Champigny, Nogent)	33,863	16,500	4,000	12,500	16,500	4,000	12,500	17,363	0,000
Nouveau projet	Étude logistique	0,210				0,210	0,105	0,105		0,000
Total - Aménagement du territoire et amélioration des déplacements			54,800	30,810	23,990	38,610	19,435	19,175		
Environnement	Coulée verte Bièvre-Lilas (Arcueil, Villejuif, L'Haÿ-les- Roses, Chevilly, Vitry-sur- Seine)	12,848	8,000	4,000	4,000	8,000	4,000	4,000	0,000	4,848
	Eco-parc des Carrières Fontenay-sous-Bois	6,600	4,400	2,200	2,200	4,400	2,200	2,200	2,200	0,000
	Aménagement des berges : Ablon, Bry, Ivry, Orly, Saint Maurice Villeneuve-Saint-Georges et Vitry	9,400	9,400	4,700	4,700	6,422	3,336	3,086	0,250	0,000
Nouveau projet	Réhabilitation du Canal du parc de Hautes Bruyères	0,920				0,920	0,460	0,460		0,000
	Tégéval					6,000	2,400	3,600		0,000
Total - projet environnement			21,800	10,900	10,900	25,742	12,396	13,346		
Équipement s sportif et culturel	Archives départementales (Créteil)	8,421	2,000	1,000	1,000	2,000	1,000	1,000	6,421	0,000
	Pôle Espoir Football (Choisy- le-Roi)	4,500	2,500	0,500	2,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Nouveau projet	Théâtre des quartiers d'Ivry CDN du Val de Marne	14,862				6,671	3,074	3,597		0,000
Total équipements sportif et culturel			4,500	1,500	3,000	8,671	4,074	4,597		
Total général			229,30	108,06	121,24	224,193	102,067	122,126		

(1) Les financements complémentaires correspondent à des financements issus de contractualisations précédentes ou de partenaires (Etat, communes, Agence de l'eau)